

FIDUCIE AGRICULTURE *NATURE* - LÉVIS PROJET

Collectif Sauvetage pour le patrimoine agricole à Lévis

Épaulé par
UPA, Syndicat de Lévis
Alliance SaluTERRE
Équiterre

V-31 mai, 2024



Auteur: Claude Duchaine, 2006, coll. GIRAM

Collectif Sauvetage pour le patrimoine agricole à Lévis

FIDUCIE AGRICULTURE NATURE- LÉVIS - PROJET

Protégeons à perpétuité les 272 hectares de riches terres situées dans le secteur patrimonial de Ville-Guay à la périphérie est de la Ville de Lévis, en bordure de la municipalité de Beaumont et face à l'Île d'Orléans, et conservons la fonction nourricière des terres agricoles sur ce territoire en sauvegardant une agriculture dynamique dont l'histoire remonte à près de 350 ans.

Protégeons, conservons et restaurons ce territoire en nous souciant, en plus de son précieux capital agricole, de ses importants milieux naturels et humides - alliés précieux dans la lutte et l'adaptation aux dérèglements climatiques.

Protégeons cet espace paysager et renforçons la connectivité biologique.

Protégeons ce territoire pour offrir à la population un contact inestimable avec la nature; contact essentiel à la santé et au bien-être de toutes et tous.

« Un environnement naturel prospère, sous-tendu par une biodiversité abondante, est notre ultime filet de sécurité. »⁵

Le Collectif Sauvetage du patrimoine agricole à Lévis, épaulé par le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lévis, Équiterre et Alliance SaluTERRE, demande la mise en fiducie de ces 272 hectares. (ANNEXE- cartes et tableau)

Une fiducie agricole assurerait la sauvegarde à très long terme, sinon à perpétuité, de ces précieuses terres agricoles; la préservation des habitats naturels et humides peuplant son territoire et l'amélioration de la qualité de ces sols.

Le Collectif Sauvetage est un regroupement citoyen mis sur pied en juin 2023, réunissant des individus et organismes nationaux et locaux dont la mission est de promouvoir la protection, la conservation et la restauration du patrimoine agricole et des milieux naturels de Lévis, aujourd'hui et pour les générations futures.

Mise en contexte. – Octobre 2007 vit ces 272 hectares de terres agricoles être exclus de la zone verte par décret gouvernemental en vue d'y installer le projet méthanier Rabaska à Lévis. Ce projet méthanier fut abandonné en 2013, mais depuis lors, ces terres n'ont pas été ramenées dans le giron agricole, tel que prévu.

Récemment acquis par le Gouvernement du Québec avec des nouvelles visées de développement industriel en partenariat avec la Ville de Lévis et le Port de Québec, ce territoire risque de devenir une vaste zone industrialo-portuaire malgré l'annonce du gouvernement provincial que la production agricole serait maintenue sur 109 hectares, seulement⁶. Une cohabitation entre l'agriculture et un parc industriel est incompatible. Une telle cohabitation entraînera irrémédiablement la destruction des terres agricoles à moyen ou long terme.

Présentation du territoire

Ce territoire fait partie du secteur patrimonial Ville-Guay à Lévis – milieu habité où, d'après des documents anciens, une agriculture dynamique est pratiquée depuis près de 350 ans; depuis les premières concessions dans la Seigneurie de Vincennes, soit depuis 1675-1680. Les « terres de Rabaska » correspondent à plusieurs terres concédées en plein cœur du fief de Vincennes⁷.

L'importante croissance démographique de la Ville de Lévis entraîne une urbanisation rapide accompagnée d'un développement économique tous azimuts. Leurs impacts, associés à plus de transports routiers et à l'étalement des infrastructures, ont des effets majeurs sur le morcellement du milieu agricole. Il en résultera inévitablement la destruction des milieux naturels et habités, ainsi que celle des terres agricoles et des paysages en périphérie urbaine.

*..le territoire agricole est trop souvent considéré « comme une réserve en attente de développement ».*⁸

La perte accélérée de biodiversité associée à la dérive climatique nous envoie des signaux d'alarme. Il est urgent d'arrêter rapidement la destruction de ces trop rares milieux agricoles, naturels et humides, et de développer des approches agroécologiques⁴ innovantes à Lévis.

*« ... la soif de développement de l'humanité se fait « à un coût dévastateur pour la Nature ». »*⁵

VOLETS DE LA FIDUCIE AGRICULTURE NATURE - LÉVIS

1. AGRICULTURE

La protection, la continuité et la consolidation d'une importante et nécessaire agriculture de proximité à Lévis seraient assurées par la mise en fiducie agricole de ce territoire. Il est urgent de conserver et de valoriser les rares et précieuses terres agricoles - notamment celles-ci.

(ANNEXE-carte p.8 et Tableau p.11)

L'exploitation actuelle de ces terres agricoles se poursuivrait avec l'engagement de ses locataires auprès de la fiducie, tel que discuté à ce jour. Avec la relève agricole, on verrait l'épanouissement d'une agriculture de proximité novatrice : culture maraîchère et céréalière, vergers, érablières, etc.

Des discussions sont déjà entamées avec de jeunes agriculteurs (-trices) et acériculteurs(-trices) intéressés.

Cette orientation s'arrime avec le PDZA (*Plan de développement de la zone agricole*) de la Ville de Lévis ⁶. Nous pouvons y lire ceci concernant la protection des terres agricoles:

« ..., son maintien, son développement et sa pérennité [l'agriculture] ne sont pas acquis; la menace de son remplacement par d'autres usages (résidentiel, commercial, industriel, etc.) est toujours présente. Cette situation est à l'origine de ce plan de développement de la zone agricole. Ainsi, en plus d'assurer son développement et son maintien, ce plan a pour but ultime d'indiquer que l'agriculture doit être considérée comme une activité permanente et essentielle sur le territoire de la Ville de Lévis ».

2. BIODIVERSITÉ

Ce territoire à la riche biodiversité abrite, en plus des terres agricoles, une tourbière ombrotrophe - important puits de carbone, des marécages et des milieux humides d'une superficie de 600 000 m²; des érablières à très bon potentiel acéricole cohabitant avec des plantations de résineux vieilles de 30 ans et d'autres plantations et peuplements forestiers, ainsi que des jeunes friches. Il est bon de souligner un des apports écologiques rendus par les arbres : la filtration de l'air et diminution des îlots de chaleur.

La mise en fiducie assurerait la sauvegarde et la valorisation de cette tourbière, des milieux humides et habitats naturels.

Une riche faune habite aussi ce territoire, citons : les cerfs de Virginie, orignaux, lièvres, coyotes, hermines, rats musqués, castors, écureuils roux, tamias et de nombreuses espèces d'oiseaux dont le grand-duc d'Amérique et le grand pic.

Le Collectif Sauvetage souhaite qu'une caractérisation écologique des milieux naturels soit menée et que la tourbière ombrotrophe soit restaurée. (ANNEXE - Carte 3 et 4, p.9 et 10)

La sauvegarde et la restauration de ces écosystèmes naturels, en minimisant les perturbations anthropiques, s'avèrent essentielles pour maintenir et enrichir la diversité biologique.

« Tout comme la diversité dans un portefeuille d'actifs financiers diminue le risque et l'incertitude, la diversité dans un portefeuille d'actifs naturels (biodiversité) rend directement et indirectement la nature plus résiliente aux chocs, réduisant les risques pour les services dont nous avons le plus besoin. »⁷

3. TROIS ÎLOTS DE NATURE – CEINTURE VERTE – REMPART DE NATURE

La FIDUCIE AGRICULTURE NATURE – LÉVIS, en lien avec le Parc régional de la Pointe de la Martinière⁸ au nord, et la tourbière de la Grande Plée Bleue⁹ au sud, formerait un important réservoir de biodiversité ainsi qu'un rempart de nature ceinturant l'est de la Ville de Lévis.

Cet arc de nature, formé par la connectivité de ces trois îlots reliés entre eux par les terres agricoles existantes et les milieux naturels qui les bordent, préserverait et enrichirait la biodiversité. De plus, il permettrait la restauration des écosystèmes et l'atténuation des impacts environnementaux de la présence humaine en limitant la croissance urbaine.¹⁰ (ANNEXE - Carte 1, p.7)

Il pourrait aussi être un initiateur d'une véritable ceinture verte.

4. PROTECTION ET VALORISATION DU MILIEU NATUREL EN BORDURE FLUVIALE

Sur ce site, parmi les habitats naturels de riche biodiversité, il est important d'inclure la zone riveraine intertidale surplombée par ce territoire de 272 hectares et surnommée *Anse Ville-Guay*. Cette zone en bordure fluviale abrite une concentration exceptionnelle de plantes extrêmement rares, dont la gentiane de Victorin et la cicutaire de Victorin¹¹. Ces deux espèces endémiques sont désignées menacées et sont protégées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (au provincial)¹². La gentiane de Victorin est aussi désignée menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril (au fédéral), tandis que la cicutaire est désignée préoccupante en vertu de cette même loi.

Ce milieu naturel riche, sauvage, fragile et endémique de la zone intertidale en bordure du Fleuve St-Laurent est incompatible avec tout développement industriel.

5. INTÉGRATION AU PATRIMOINE PAYSAGER DE LÉVIS ET DE BEAUMONT

En circulant sur la route 132, entre la route Lallemand et Beaumont, les percées visuelles nous plongent dans l'amphithéâtre du fleuve Saint-Laurent - l'élément le plus structurant du paysage exceptionnel de Lévis, avec des vues imprenables sur l'île d'Orléans, patrimoine national. Les coteaux de la Martinière et de Ville-Guay ainsi que les battures et escarpements du milieu riverain de la côte lauzonnaise, devraient être reconnus comme biens collectifs, et protégés de l'implantation de toute installation portuaire ou d'un quelconque projet industriel.

En préservant l'intégrité de ce secteur, nous voulons revaloriser cet espace comme patrimoine agricole paysager et habité de première importance à Lévis.¹³

6. CONTRIBUTION INDÉNIABLE À LA SANTÉ

Notre projet de FIDUCIE AGRICULTURE *NATURE* - LÉVIS innovant apporterait une contribution inestimable à la qualité de vie, à la santé et au bien-être des citoyens. Ce territoire offrirait aux jeunes et moins jeunes un précieux oasis de nature dans l'est de la Ville de Lévis. La sensibilisation et la reconnexion à la nature sont d'autant plus importantes dans le contexte actuel des bouleversements du climat. Les impacts environnementaux ont et auront des conséquences sévères et inévitables sur la santé et le bien-être collectif.

Cette fiducie agricole permettrait le maintien et le développement d'activités de plein-air : ski de fond, raquette, randonnée pédestre, observation de la faune et la flore, etc. Ces activités sont des services essentiels à rendre à la collectivité

Citons en exemple l'accès à la pratique du ski de fond, une formidable activité de plein air et de proximité, offert par Club de ski de fond de Ville-Guay¹⁴ ouvert depuis 1980 et où plus de 20 000 entrées ont été comptabilisées en 2023.

À l'opposé, tout développement industriel hors du périmètre urbain d'une municipalité a comme conséquence l'étalement des transports routiers avec leur congestion, accentuant bruit et pollution de tous ordres, autant d'éléments qui nuisent au bien-être et à la santé humaine et à la pratique d'une saine agriculture.

CONCLUSION

Nous demandons fermement la protection, la valorisation et la conservation de l'entièreté des précieuses terres agricoles, des habitats naturels et des milieux humides composant les 272 hectares de ce territoire - un incontournable en contexte de dérèglements climatiques et de perte de biodiversité.

Sa nature riche et son utilisation agroécologique responsable grâce à une fiducie agricole d'utilité sociale assureraient que ce territoire devienne de façon pérenne un lieu naturel sain.

« Actuellement, l'homme mène une guerre contre la nature.

S'il gagne, il est perdu. »

Hubert Reeves

ANNEXE

CARTE 1

Localisation géographique du projet FIDUCIE AGRICULTURE NATURE - LÉVIS

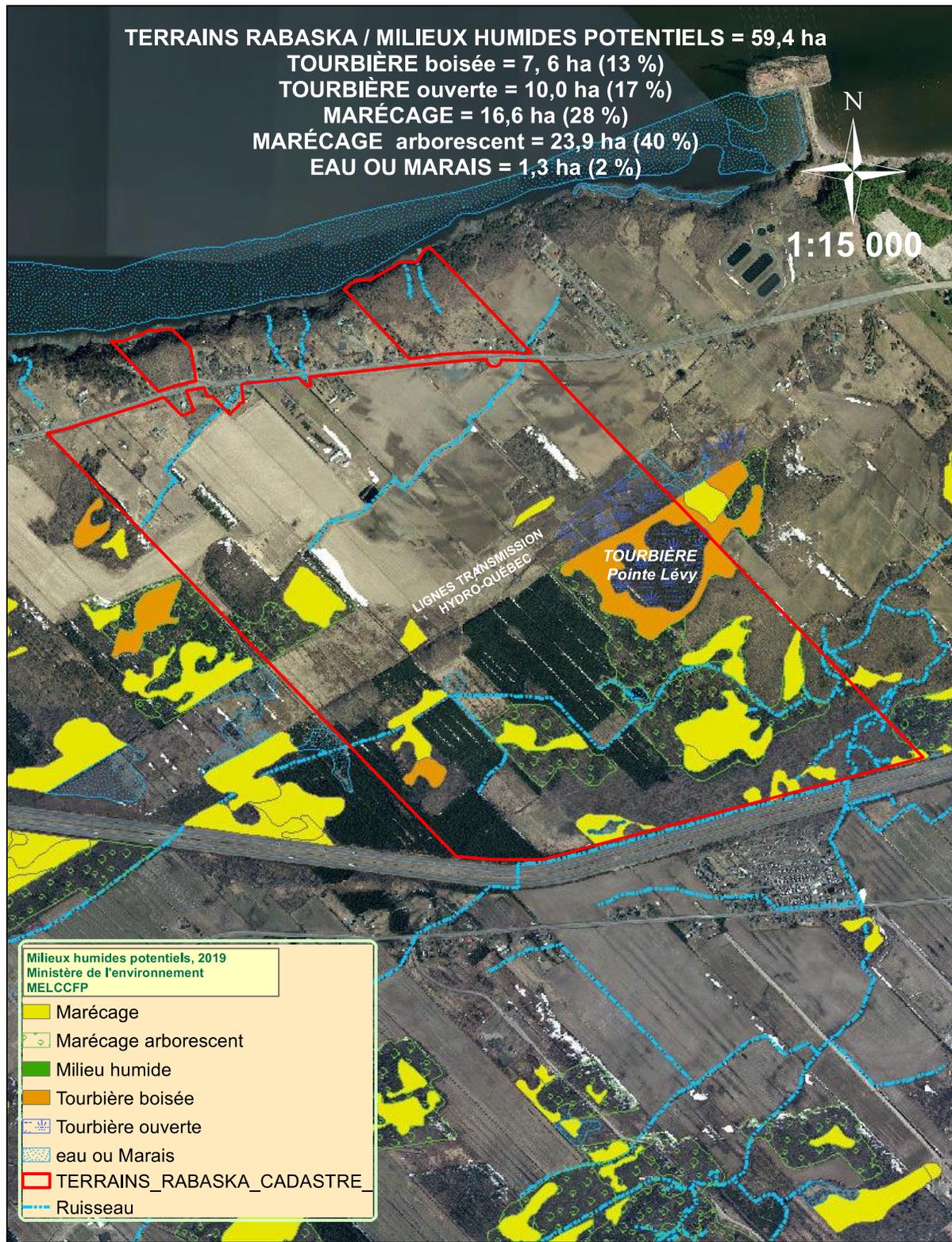


[Le pourtour du territoire de la Grande Plée bleue : <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/inventaire-grande-plee-bleue.pdf> (Voir: IX-Liste des Annexes, Annexe 1, p.17)]

CARTE 2 – TERRES DE RABASKA et AGRICOLE



CARTE 3 – TERRES DE RABASKA et MILIEUX HUMIDES



CARTE 4 – DESCRIPTIF DES MILIEUX NATURELS

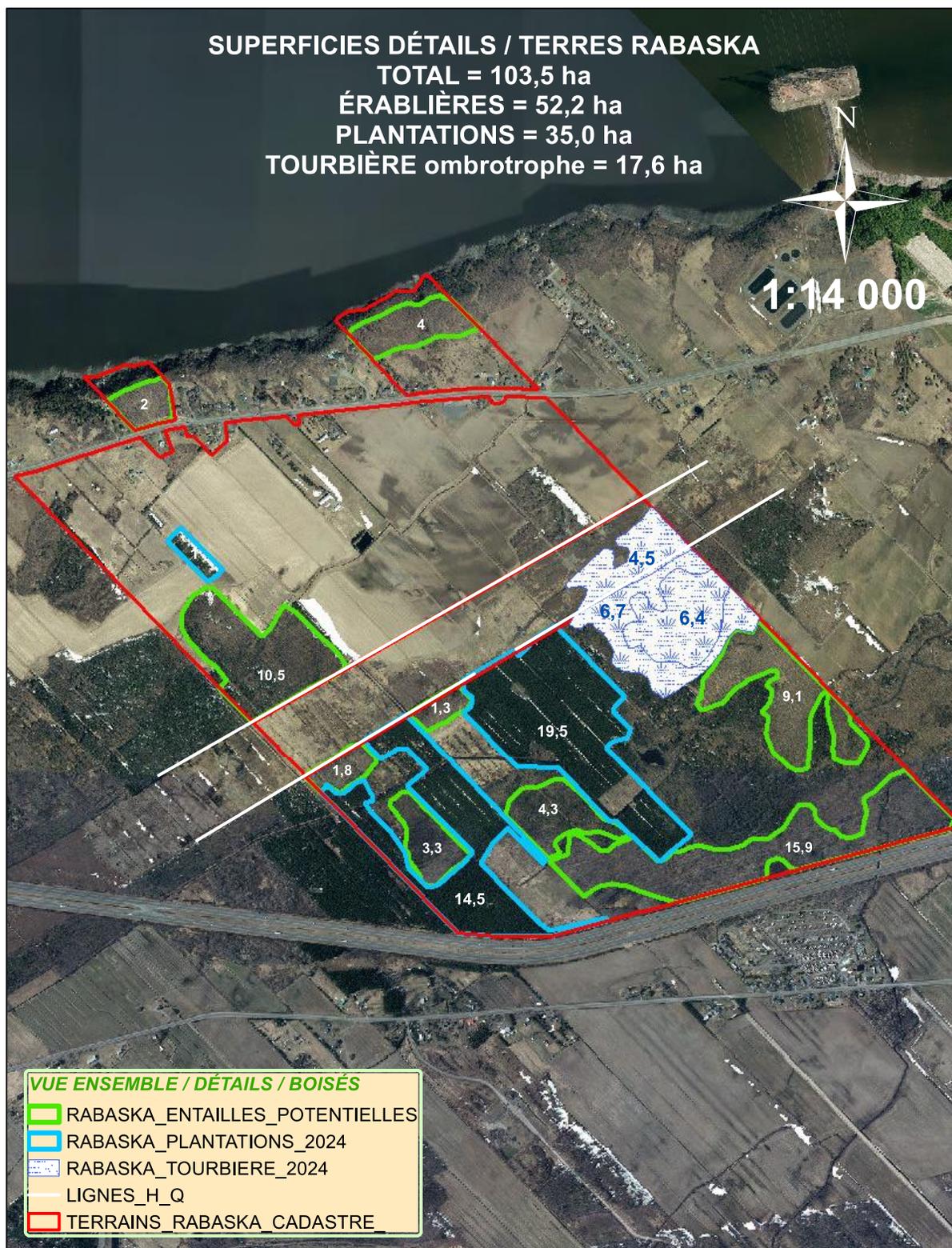


TABLEAU 1 : TERRES RABASKA, DÉTAILS SUPERFICIES - 272 ha, mai 2024

⇒ **SUPERFICIES AGRICOLES = 103,5 ha (38 %)**

- Agricole actif (hersé-semé) = 60,8 ha
- Agricole en foin = 15,6 ha
- Agricole (friche arbustive) = 27,1 ha

⇒ **MILIEUX HUMIDES POTENTIELS = 59,4 ha (22 %)**

- Tourbière ombrotrophe = 17,6 ha (30 %)
 - Ouverte = 10 ha
 - Boisée = 7,6 ha
- Marécage = 16,6 ha (28 %)
- Marécage arborescent = 23,9 ha (40 %)
- Eau-marais = 1,3 ha (2 %)

⇒ **ÉRABLIÈRES avec potentiel acéricole = 52,2 ha (19 %)**

⇒ **AUTRES = 56,9 ha (21 %)**

- Plantations productives 30 ans (prêtes à être éclaircies) = 35,0 ha
- Terrains-locataires = 11,4 ha
- Escarpements = 2,9 ha
- Ancienne gravière = 4,8 ha
- Autres (petits boisés-friches-étang, etc...) = approx. 2,8 ha

NOTES

1. Sir Partha DASGUPTA – Professeur émérite d'Économie, Université Cambridge, Londres - Prix Tyler 2016 pour ses réalisations en environnement.
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2021/09/pdf/economics-and-nature-dasgupta.pdf>
2. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/807635/quebec-acquiert-terres-rabaska-38-millions-dollars?>
3. Gaston CADRIN, *La Seigneurie de Vincennes, Une histoire de Beaumont et de Lauzon*, Les Éditions GID, 2022, p.34,117
4. Jeanne ROBIN - <https://www.ledevoir.com/economie/801851/territoire-agricole-etiole-profit-developpement-doit-etre-mieux-protége>
5. <https://up-magazine.info/economie-de-linnovation-4/82289-la-nature-ne-doit-plus-etre-langle-mort-de-leconomie/>
6. Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
7. Sir Partha DASGUPTA
L'économie dans le respect de la nature - Mieux gérer la nature est bon pour l'économie.
[<https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2021/09/pdf/economics-and-nature-dasgupta.pdf>]
8. Plan directeur du parc régional de la Pointe-De la Martinière
[https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/Documents_PDF/2010-09-16-Plan-directeur-Pointe-de-la-Martiniere.Pdf]
9. *La réserve écologique de la Grande Plée Bleue* par Claude Gélinas
[<https://blogue.chaudiere.ca/la-reserve-ecologique-de-la-grande-plee-bleue/>]
10. Programme national des corridors écologiques
[<https://parcs.canada.ca/nature/science/conservation/corridors-ecologiques-ecological-corridors>]
11. <https://www.natureconservancy.ca/fr/nos-actions/ressources/especes-en-vedette/vegetaux/cicutaire-victorin.html>
12. LégisQuébec - E-12.01 - Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
[<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-12.01#:~:text=Nul%20ne%20peut%2C%20à%20,celle%20provenant%20de%20la%20reproduction>]

13. Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le Schéma d'aménagement et de développement de la ville de Lévis.

[https://www.ville.levis.qc.ca/uploads/tx_lborules/RV-2022-22-11.pdf]

Aller à « LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET DES ESPACES NATURELS ET RÉCRÉOTOURISTIQUES » article 38 - État de situation, « section 9 » - articles 86.2, 86.5 à 86.13 de p.41 à p.57

14. Club de ski de fond de Ville-Guay

[<https://www.skidefondville-guay.com>]